

**Évolution du revenu net d'exploitation
selon l'application du mécanisme incitatif
Période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2009
(000 \$)**

No de Ligne	Description	Écart	Budget 2008 ⁽¹⁾	5/7 2008	Budget 2009	Écart	Référence
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1	Petit et moyen débits	(31)	2 859	2 828	2 801	(27)	
2	Grandes entreprises	(111)	2 978	2 867	2 374	(493)	
3	Volumes normalisés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	(143) A	5 838	5 695	5 175	(520) J	
4	Normalisation	(86)		(86)		86	
5	Volumes livrés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	(228)	5 838	5 609	5 175	(434)	Gaz Métro - 9, doc. 10
6	REVENUS						
7	Revenus de ventes de gaz	(72 891)	1 714 291	1 641 400	1 766 728	125 328	Gaz Métro - 9, doc. 10 et 12
8	Fourniture	118 603	(895 186)	(776 583)	(878 727)	(102 144)	Gaz Métro - 9, doc. 12
9	Compression	7 940	(32 044)	(24 104)	(30 282)	(6 178)	Gaz Métro - 9, doc. 12
10		53 652 B	787 061	840 713	857 719	17 006 K	
11	Hausse tarifaire				60 203	60 203	Gaz Métro - 9, doc. 4
12	Revenus de transport, équilibrage et distribution	53 652	787 061	840 713	917 922	77 209	
13	Rabais à la consommation et autres	(249)	(83)	(332)	(62)	270	Gaz Métro - 9, doc. 11
14	CASEP		(1 000)	(1 000)	(1 000)		Gaz Métro - 9, doc. 11
15	Revenus après rabais	53 403	785 978	839 381	916 860	77 479	
16	COÛTS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	8 959 C	308 597	317 556	377 292	59 736 L	Gaz Métro - 9, doc. 14, p. 3
17		44 444	477 381	521 825	539 568	17 743	
18	TROP-PERÇU	(9 870) D		(9 870)		9 870	
19	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	70	3 132	3 202	3 035	(167)	Gaz Métro - 9, doc. 16
20	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	34 644	480 513	515 157	542 603	27 446	
21	DÉPENSES						
22	Dépenses d'exploitation	3 400 E	132 000	135 400	144 600	9 200 M	Gaz Métro - 9, doc. 17
23	Plan global en efficacité énergétique		11 848	11 848	14 282	2 434	Gaz Métro - 10, doc. 2, p. 20
24	Fonds en efficacité énergétique				1 892	1 892	Gaz Métro - 9, doc. 7
25	Amortissement des immobilisations	(620)	83 403	82 783	87 449	4 666 N	Gaz Métro - 9, doc. 18
26	Amortissement des frais reportés	(2 143) F	45 459	43 316	57 697	14 382 O	Gaz Métro - 9, doc. 20
27	Fonds vert	37 957 G		37 957	37 957		
28	Impôts fonciers et autres	(1 386) H	27 453	26 067	25 538	(529) P	Gaz Métro - 9, doc. 21
29	Impôt sur le revenu	106 004	(68 623)	37 381	35 409	(1 972) Q	Gaz Métro - 9, doc. 22
30	Total des dépenses	143 212	231 540	374 752	404 824	30 072	
31	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	(108 568)	248 973	140 405	137 779	(2 626)	
32	BASE DE TARIFICATION	(37 976) I	1 813 005	1 775 029	1 817 867	42 838 R	Gaz Métro - 7, doc. 2

Note ⁽¹⁾ : Le budget 2008 a été redressé pour refléter les ordonnances suivantes de l'Office national de l'énergie et de la Commission de l'énergie de l'Ontario :
 TCPL - suite à l'ordonnance TGI-01-2007 de l'ONE, la Régie nous a transmis sa lettre d'approbation le 18 décembre 2007
 TCPL - suite à l'ordonnance AO-03-TGI-01-2007 de l'ONE, la Régie nous a transmis sa lettre d'approbation le 3 avril 2008
 UNION - suite à l'ordonnance EB-2008-0033 de la CEO, la Régie nous a transmis sa lettre d'approbation le 3 avril 2008
 TCPL - suite à l'ordonnance AO-04-TGI-01-2007 de l'ONE, la Régie nous a transmis sa lettre d'approbation le 3 juin 2008

Original : 2008.06.10
 Révisé : 2008.08.12
 Révisé : 2008.09.02
 Révisé : 2008.11.24

1 niveau des cessions de transport, suite à la hausse des volumes livrés. Deuxièmement, la
2 réduction de la base de tarification de 38,0 M\$ a exercé une pression à la baisse sur le
3 bénéfice d'exploitation autorisé ayant pour conséquence d'accroître le trop-perçu.
4

5 E. Voir Gaz Métro 9, document 17.

6
7 F. La dépense d'amortissement dans le budget 2008, basée sur le solde de fermeture anticipé au
8 30 septembre 2007 a été rajustée à la baisse dans la projection 5/7. En effet, les
9 investissements réalisés en 2007 se sont avérés moins importants que prévu.

10
11 G. Cet écart résulte de l'introduction de la contribution au fonds vert.

12
13 H. La baisse des impôts fonciers résulte du fait que les augmentations anticipées pour les taxes
14 municipales ont été moins importantes que prévu.

15
16 I. Voir Gaz Métro 7, document 7.

17
18 J. Dans le budget 2009, une baisse des volumes totaux de 520 10⁶m³ est anticipée.

19 Les volumes aux petit et moyen débits sont en baisse de 27 10⁶m³. La baisse de la
20 consommation résulte des effets de l'efficacité énergétique jumelée à des pertes structurelles
21 liées au contexte économique. Cette baisse est toutefois atténuée par la maturation des
22 nouvelles ventes.

23
24 En ce qui concerne les volumes de la grande entreprise, ils sont en baisse de 493 10⁶m³. La
25 situation concurrentielle défavorable face au mazout n^o 6 jumelée à l'interruption des activités
26 de production électrique par la centrale TCE Énergie contribuent à la réduction des livraisons
27 prévues.

28
29 K. La hausse des revenus de transport, d'équilibrage et de distribution provient principalement de
30 la hausse des tarifs de transports de TCPL, laquelle est atténuée par l'impact de la réduction
31 anticipée des volumes des clients de la grande entreprise.

- 1 L. La hausse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution résulte des différentes
2 modifications tarifaires ayant un impact à la hausse sur les coûts de transport et d'équilibrage.
3
- 4 M. Voir Gaz Métro – 9, document 17.
5
- 6 N. La hausse de l'amortissement des immobilisations est causée par la croissance des
7 investissements des dernières années et résulte de l'intégration de la nouvelle méthode
8 d'amortissement des installations générales suite à la décision D-2008-140.
9
- 10 O. L'augmentation de l'amortissement des frais reportés est essentiellement attribuable à
11 l'introduction du compte de frais reportés relatif à la redevance au Fonds vert non perçue du 1^{er}
12 octobre au 31 décembre 2007 ainsi qu' à la fluctuation des comptes de stabilisation tarifaire.
13
- 14 P. La baisse des impôts fonciers et autres est attribuable à la baisse de la taxe sur le capital due à
15 la réduction du taux. Toutefois cette diminution est en partie atténuée par l'augmentation de la
16 redevance à la Régie de l'énergie.
17
- 18 Q. La baisse des impôts sur le revenu découle essentiellement de la réduction du taux d'impôt
19 combiné.
20
- 21 R. Voir Gaz Métro – 7, document 7.